

LISTE RÉCAPITULATIVE
Séance du 18 décembre 2025

DATE	NUMERO	OBJET	RESULTAT
18/12/2025	DE_016_2025	Autorisation de mandatement d'investissement 2025	adoptée
18/12/2025	DE_017_2025	Participation financière de la commune pour l'accueil d'un spectacle à destination des élèves de maternelle et de CP	adoptée

Signature du Président
Josiane CASBOLT



Signature secrétaire
Catherine CANARD

République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE
Arrondissement : Mâcon
SAINT AMOUR BELLEVUE - COMMUNE

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Délibération N° DE_016_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	10	11
Date de la convocation : 15/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Marie-Claude WILSON.

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON

Représentés : Marie José BERNET représentée par Catherine CANARD

Absents et Excusés : Maxime TERRET, Mathieu TRIBOULET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Catherine CANARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de mandatement d'investissement 2025

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2025 et détaillé par chapitre ou par programme(opération)

Chapitre ou opération		Crédits votés au BP 2025	Décisions modificatives votées en 2025	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
		A	c	d = a + c	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	23 400 €	+ 40 400 €	63 400 €	15 850 €
ope 79	Aménagement cimetière	1 000 €	- €	1 000 €	250 €
ope 109	Ecole maternelle primaire	3 700 €	+ 8 400 €	12 100 €	3 025 €
ope 125	Noms et numérotation des rues	3 500 €	100 €	3 600 €	900 €
ope 128	Opération de sécurité	4 549 €	21 600 €	26 149 €	6 537 €
ope 143	Log com N4 Route de la St Valentin	2 000 €	- €	2 000 €	500 €
ope 151	Aménagement Place du Plâtre Durand	271 930 €	- 30 000 €	241 930 €	60 482 €
	TOTAL	307 679 €	40 500 €	350 179 €	87 544 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 10 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

AUTORISE le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Josiane CASBOLT
Président de séance




A blue circular municipal seal of Saint-Étienne-du-Mont. The outer ring contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-ETIENNE-DU-MONT' at the top and '71570' at the bottom. The center features a coat of arms with a castle and a river, surrounded by the text 'SAINT-ETIENNE-DU-MONT' and '71570'.

Catherine CANARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 19/12/2025
Date de réception de l'AR: 19/12/2025

071-217103852-DE_016_2025-DE
A G E D I

République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE
Arrondissement : Mâcon
SAINT AMOUR BELLEVUE - COMMUNE

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Délibération N° DE_017_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	10	11
Date de la convocation : 15/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Marie-Claude WILSON.

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON

Représentés : Marie José BERNET représentée par Catherine CANARD

Absents et Excusés : Maxime TERRET, Mathieu TRIBOULET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Catherine CANARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Participation financière de la commune pour l'accueil d'un spectacle à destination des élèves de maternelle et de CP

Vu les échanges engagés avec le Théâtre en vue de la mise en œuvre d'un projet culturel en 2026,

Vu la proposition d'accueil du spectacle À l'ombre d'un nuage, destiné aux élèves de maternelle et de CP,

Considérant l'intérêt pédagogique, artistique et culturel de ce spectacle pour les élèves de l'école de Saint-Amour-Bellevue,

Considérant que ce spectacle pourrait être présenté à Romanèche Thorins, le vendredi 16 janvier 2026 10h30 (bus pris en charge par SIVOM)

Considérant que la participation financière demandée aux communes pour une représentation s'élève à 1 000 € TTC,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 10 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

- **Décide** de participer financièrement à l'accueil du spectacle À l'ombre d'un nuage pour les élèves de maternelle et de CP de l'école de Saint-Amour-Bellevue,

- **Approuve** le versement d'une participation financière d'un montant de 1 000 € TTC pour une représentation du spectacle,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Président de séance



Catherine CANARD
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink that appears to read "C. CANARD".

Date de transmission de l'acte: 19/12/2025
Date de réception de l'AR: 19/12/2025

071-217103852-DE_017_2025-DE
A G E D I